

Règlement de la manifestation MILOTRAIL 2026

Ce présent règlement doit être accepté par chaque participant.

1-Participation

Courses chronométrées ouvertes à toute personne :

- 23km (D+900) à partir de la catégorie Espoir
- 11,5km (D+400) à partir de la catégorie Junior

Courses solidaires non chronométrées, allure libre :

- 4 km D+100 (5 km effort) à partir de la catégorie Minime
- Kid cross 1,5 km
- Kid cross 700 m

Pour les personnes mineures, leur participation à la course 11 km est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur, soit :

- ✓ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.
- ✓ D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, et délivrée par l'une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires sera régulièrement communiquée aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- ✓ L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la Santé et du ministre chargé des Sports.
Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures, leur participation aux courses des 11 km et 23 km est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- ✓ D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
- ✓ D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass de Prévention Santé (« PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Lien : <https://pps.athle.fr/>

Les licences étrangères ne sont pas acceptées, cela inclut les licences émises par une fédération membre de World Athletics.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence de compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

OU

D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Pass de Prévention Santé (« PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

2-Conditions d'Inscription

700 m et 1,5 km : l'inscription se fait sur place uniquement à partir de 8h30

5 km : l'inscription se fait sur place uniquement à partir de 8h30

11 km et 23 km : inscription uniquement sur l'application : lien sur notre site internet.

L'organisation se réserve le droit d'ouvrir des inscriptions sur place le dimanche de la course si le quota de 499 coureurs n'est pas atteint.

Pour ces deux courses, le nombre total de participants est limité à 499. Une liste d'attente est créée une fois cette limite atteinte.

Les coureurs présents sur cette liste d'attente sont informés de manière chronologique par e-mail si une place se libère. Les coureurs ont 24 heures à la date de réception de cet e-mail pour faire parvenir leur dossier complet via l'application.

Ce délai passé, la place libérée est proposée au coureur suivant.

La clôture des inscriptions est effective le vendredi 27 février à 24 heures.

3-Conditions d'annulation, de désistement et de remboursement

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler l'intégralité ou une partie de l'événement.

Dans ce cas, une retenue forfaitaire sur les frais d'inscription sera appliquée quelle que soit la date de cette décision. Le montant sera communiqué au moment de l'annulation de manière à couvrir les frais engagés par l'association organisatrice.

Un coureur peut se désister par e-mail jusqu'au 13 février 2026 20 heures à l'adresse suivante : infomilotrail@gmail.com

Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Désistement au plus tard le 13 février 2026, 20 heures : remboursement sur demande de 10 € par crédit de la carte bancaire sur l'application d'inscription.
- Désistement à une date ultérieure au 13 février 2026 20 heures : aucun remboursement.

Les sommes non remboursées sont reversées dans la cagnotte en vue de financer notre Opération SOLIDAIRE.

4- Départ et arrivée

- Circuits adultes 11km et 23km

Retrait des dossards à partir de 7h30 dans la zone de départ. Clôture des retraits à 8H30.

Départ à 9H00 pour les 23km.

Départ à 9h30 pour les 11km

Une pièce d'identité sera nécessaire lors du retrait des dossards.

- Circuit allure libre 4 km non chronométré.

Autorisation parentale requise pour les mineurs (voir bulletin d'inscription)

Départ 9h35

- Courses enfants

Départ à partir de 11h

5-Ravitaillement

Il s'agit d'une épreuve en autosuffisance partielle.

L'organisation prévoit 1 ravitaillement à 6 km environ pour la course 11 km.

L'organisation prévoit 1 ravitaillement, 12 km environ pour la course 23 km.

L'organisation prévoit 1 ravitaillement à l'arrivée des courses.

6-Sécurité

Des signaleurs officiels organiseront la sécurité aux croisements des routes. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et faire preuve de vigilance.

Tout abandon devra être signalé.

Une équipe de secouristes assurera l'assistance médicale.

Le coureur devra porter le dossard remis par l'organisateur, être muni de tout le matériel adéquat vis à vis des conditions climatiques et de l'environnement, ne pas porter de bijoux susceptibles de générer des blessures graves. Cette liste n'est pas exhaustive, vous êtes acteur de votre sécurité et de celle des autres participants (devoir d'assistance à tout autre participant dans la nécessité).

7-Respect de l'environnement

Des poubelles seront à disposition des coureurs aux points de ravitaillement.

Les coureurs sont invités à apporter leur gobelet.

Il est interdit de jeter vos déchets sur le parcours de la course.

A l'exception du jour de la course, toutes portions privées sont interdites au passage.

8-Assurance

Les organisateurs ont souscrit une assurance, mais chaque coureur devra être couvert par une assurance individuelle, dommages corporels (si non couvert par une licence).

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

9-Catégories d'âge

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	MA	1991 et avant
Seniors	SE	1992 à 2003
U23 / Espoirs	ES	2004 à 2006
U20 / Juniors	JU	2007 et 2008
U18 / Cadets	CA	2009 et 2010
U16 / Minimes	MI	2011 et 2012
U14 / Benjamins	BE	2013 et 2014
U12 / Poussins	PO	2015 et 2016
Éveil Athlétique	EA	2017 à 2019
Baby Athlé	BB	2020 et après

10-Détail des Catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H & F	M0	1991 - 1987
	M1	1986 - 1982
	M2	1981 - 1977
	M3	1976 - 1972
	M4	1971 - 1967
	M5	1966 - 1962
	M6	1961 - 1957
	M7	1956 - 1952
	M8	1951 - 1947
	M9	1946 - 1942
	M10	1941 et avant

11-Récompenses aux coureurs

Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch sur les courses 11km et 23km.
Le premier homme et la première femme de chaque catégorie selon les regroupements ci-dessous :
U20 (Junior) / U23 (Espoir) / Seniors / MO-M1 / M2-M3 / M4-M5 / M6-M7 / M8-M9

Les récompenses ne sont pas cumulables

Notre course participe au Challenge des Monts du Lyonnais

12-Droit à l'image

Les coureurs, en s'inscrivant au Milotrail, abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images prises pendant la course, selon les dispositions légales en vigueur.

13-Modification du règlement

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement et aux circuits à la suite de tout événement imprévu et indépendant de leur volonté.

14-Acceptation du règlement

L'engagement d'un coureur entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Bon pour accord,

« Le coureur »

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Inscription en ligne uniquement, en cliquant directement sur le lien accessible sur notre site internet
www.milotrail.fr

INSCRIPTION MILOTRAIL

Autorisation parentale pour les mineurs

Je soussigné autorise mon
enfant à participer aux épreuves de ce jour et
autorise les organisateurs à prendre les mesures nécessaires pour soigner mon enfant en cas de nécessité

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course affiché sur place.**

☐ **Je renonce à mon droit à l'image (cf règlement de la course).**

Questionnaire de santé pour les mineurs

NOM :

PRENOM :

SEXE :

DATE DE NAISSANCE :

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical. **Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON***

Durant les douze derniers mois

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? ☐
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? ☐
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? ☐
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? ☐
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? ☐
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? ☐

A ce jour

- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ? ☐
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? ☐
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? ☐

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du coureur et de son représentant légal*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions

☐ Pas de certificat médical à fournir.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions

Certificat médical à fournir.

Date et signature du représentant légal